

Priorités Santé

n° 44
Sept./Oct./Nov./Déc.
2 0 1 5

Bulletin d'information
du Comité Régional d'Éducation pour la Santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

www.cres-paca.org

DOSSIER

Les compétences psychosociales, un socle pour la santé publique



Avec le réseau régional de périnatalité,
accompagner le « bien-naître » de l'enfant



Dans le Vaucluse, un dispositif de repérage
des maladies professionnelles



Au CHU de Nice, l'ETP aide
les malades de Parkinson



Sommaire

Dossier



Les compétences psychosociales, un socle pour la santé publique 3 à 5



Femmes enceintes, parents

■ Région
Accompagner le « bien-naitre » de l'enfant 6



Enfants, adolescents, jeunes

■ Bouches-du-Rhône
Des pys contre le décrochage scolaire 7



Personnes vieillissantes

■ Région
L'ASEPT aide les personnes âgées à devenir actrices de leur vieillissement 8



Maladies chroniques

■ Alpes-Maritimes
L'ETP aide les malades atteints de maladie de Parkinson 9



Population générale

■ Vaucluse
Maladies broncho-pulmonaires : la reconnaissance d'affections professionnelles 10



Santé - Environnement

■ Var
Une action probante : la réduction des biocides dans les établissements de santé 11



Personnes vulnérables

■ Bouches-du-Rhône
La PASS mère-enfant pour les plus démunis 12

■ Alpes de Haute-Provence
CLSM : intégrer la santé psychique dans la cité 13



Portrait

Nadège Bernardi 14
Responsable de secteur « vie sociale »
à la mission locale de Marseille

Au microscope 15-16

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie PACA

Espace CRES

1/ Actualités 17

2/ Pôle régional de compétences en éducation et promotion de la santé 18

3/ Documentation 19

Agenda 20



Les compétences psychosociales, un socle pour la santé publique

Photo : Pierre CLOT

Définies comme la capacité des individus à répondre avec efficacité aux exigences de la vie quotidienne, les compétences psychosociales sont de plus en plus prises en compte en prévention. Notamment dans les domaines du soutien à la parentalité ou de l'éducation thérapeutique du patient.

L'Organisation mondiale de la santé définit un « répertoire » de compétences psychosociales : se connaître soi-même, avoir confiance en soi, savoir gérer ses émotions et maîtriser son stress, développer des compétences de communication, prendre des décisions et résoudre des problèmes, se fixer des buts à atteindre et faire des choix. Une compétence est une connaissance mobilisable et tirée de l'expérience, nécessaire à l'exécution d'une activité, d'une tâche ou à la résolution d'un problème spécifique.

S'agissant des compétences psychosociales, il semble intéressant de définir ce que l'on entend par compétence d'une part et psychosocial d'autre part. La compétence combine des pouvoir-agir, des vouloir-agir et des savoir-agir. Pour approfondir la réflexion sur la notion de compétences, certains auteurs, comme Catherine Tourette-Turgis, spécifient que le concept de compétence se rapporte plus à celui de performance et de réussite, car l'attention porte sur le résultat de l'action en termes d'efficacité perçue, ce qui explique le recours au terme de capacité.

Quant au champ psychosocial, il s'agit d'un domaine au carrefour de la psychologie et de la sociologie. Ce terme définit l'interaction entre les individus et leur environnement.

Ainsi, l'OMS propose une définition en 1993 : *« les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement »*.

Selon la HAS (Haute Autorité de Santé), les compétences psychosociales sont définies comme les capacités qu'une personne mobilise pour répondre aux exigences et aux épreuves de la vie. Dans le champ de la maladie chronique, elles désignent la mise en œuvre de connaissances et d'habiletés pour s'adapter et mieux vivre avec la maladie ; mais aussi le travail nécessaire à effectuer par le malade pour faire face à l'impact de sa maladie sur soi (son image de soi, sa confiance, son identité personnelle et sociale...).

Les compétences psychosociales se construisent à travers l'expérimentation (de soi), l'observation (d'autrui), la communication (interaction entre soi et autrui). Elles sont le résultat d'expériences auxquelles chacun se confronte et pour lesquelles il doit élaborer des stratégies d'adaptation. Ainsi, la personne atteinte de maladie chronique ressent son corps de manière différente.



Elle vit les signes visibles et invisibles de la maladie, ses relations avec son entourage changeant, elle doit réorganiser sa vie en fonction des caractéristiques de la maladie. Le malade mobilise un ensemble de compétences psychosociales pour pouvoir s'adapter aux situations de maladie auxquelles il est exposé.

“Les compétences psychosociales sont de plus en plus prises en compte dans le champ de la santé, explique Hervé Meur, chargé de programmes de prévention à l'ARS PACA. Mais le développement des compétences psychosociales reste difficile à mettre en œuvre et à évaluer par les porteurs de projets que nous finançons. Nous travaillons dans ce sens actuellement, car c'est une priorité de développement pour la prévention, notamment vis-à-vis des parents et des enfants/adolescents/jeunes. L'un des axes qui nous importe est celui de l'estime de soi, à prendre en compte dès la prime enfance, qui intervient dans la motivation, le goût d'apprendre et la capacité à se projeter dans l'avenir”.

Notamment pour éviter les conduites addictives, des comportements jugés à risque pour soi ou les autres.

Les parents développent ces compétences psychosociales, qualifiées pendant cette période de compétences « parentales », pour assurer la sécurité physique et affective de l'enfant dans leur éducation de tous les jours.

Depuis 2014, l'ARS soutient des projets sur ces domaines, comme le projet Soutien aux Familles et à la Parentalité (SFP), en lien avec l'INPES (voir p.5), et le déploiement régional du Programme de Développement Affectif et Social (PRODAS) déjà bien implanté à Marseille, en partenariat avec l'Éducation Nationale. En priorisant les territoires les plus défavorisés, les actions de développement des compétences psychosociales sont également un enjeu important dans le cadre de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Exemple d'intervention

“Dans notre pratique de l'ETP, explique Aurore Lamouroux, psychologue sociale de la santé à l'École de l'asthme à Marseille, nous abordons les compétences psychosociales lors du bilan éducatif partagé et, à l'issue, favorisons leur développement dans le cadre de séances individuelles et/ou collectives. Bien qu'il existe des catégories de compétences psychosociales (compétences de communication, compétences décisionnelles et gestion de soi...) nous ne pouvons faire l'impasse sur l'inter-connectivité entre chacune d'entre elles. Il semble difficile de faire le choix de travailler sur une compétence sans tenir compte du lien complexe entre les différentes catégories et celles, plus spécifiques, qui les sous-tendent”.

Le programme d'ETP dans l'asthme est composé de dix ateliers intitulés : « j'identifie les signes de mon asthme » ; « j'adapte mon traitement à mes symptômes » ; « je fais face à mon stress » ; « je me relaxe » ; « je prends soin de moi » ; « je me détends » ; « je gère mon souffle » (chant) ; « je pratique une activité physique adaptée » ; « j'identifie les polluants de mon habitat » ; « je réalise un menu équilibré ». Si certains ateliers ont pour objectif de travailler sur une ou plusieurs compétence de manière clairement identifiée, et que d'autres ont un objectif plus centré sur le développement de compétences d'auto-soins, l'ensemble des ateliers proposés permet de favoriser le développement des compétences psychosociales.

“Ces questions sont constamment en évolution, tant du point de vue de la recherche que des actions menées sur le terrain, conclut Hervé Meur. Il importe d'agir sur les enfants dès le plus jeune âge, et sur leurs parents pour les compétences parentales, y compris en amont de la naissance et même de la grossesse”.

Concernant les adultes, on parlera plus volontiers de « restauration » des compétences psychosociales après une rupture dans un parcours de vie. Un programme tout aussi vaste. ■

→ **Outil et formations disponibles au CRES pour développer les compétences psychosociales en ETP**



Sur la thématique de l'éducation thérapeutique du patient (ETP), pour favoriser une meilleure prise en compte des compétences psychosociales dans le cadre de la relation soignant-soigné, le

CRES propose **une formation de deux jours intitulée** : « la dimension psychosociale en ETP ».

4 sessions sont prévues d'ici la fin de l'année : les **10 et 11 mai**, les **27 et 28 septembre**, les **22 et 23 novembre**, et les **13 et 14 décembre 2016**.

La mallette COMETE

Par ailleurs, pour aider les équipes soignantes à développer les compétences psychosociales des patients en éducation thérapeutique, ce que recommande la Haute autorité de santé, le CRES a édité un outil pédagogique, la mallette COMETE (Compétences psychosociales en Education du paTiEnt), déjà présentée dans un précédent numéro de Priorités Santé.

COMETE contient des activités, des fiches méthodologiques et des jeux de carte autour des thématiques suivantes : l'appropriation de la maladie, l'identification et la résolution de problèmes, l'image de soi-les projets de vie-l'avenir, les émotions, le rapport aux autres, l'entourage et les ressources, la confiance en soi.

COMETE a été réalisé avec un comité de pilotage pluridisciplinaire et financé par l'ARS. La mallette a été adressée aux coordonnateurs des programmes d'ETP de la région fin 2015 et son contenu est également disponible gratuitement en téléchargement sur le site du CRES.

www.cres-paca.org



3 Questions à ...



Corinne Roehrig, *médecin de santé publique, thérapeute familiale systémicienne, Nice*

“ **Que représente le Programme de soutien aux familles et à la parentalité (PSFP) que vous menez en PACA ?**

PSFP est un programme de renforcement des compétences familiales, d'origine américaine. Il est destiné aux familles avec des enfants de 6 à 11 ans, qu'il accompagne pendant 14 ateliers de 2 heures à développer leurs compétences respectives. Les données probantes de ce programme, structuré et progressif, motivent son utilisation actuelle dans 35 pays dans le monde.

Expérimenté et adapté en France depuis 2011 (CoDES 06), il est aujourd'hui en phase de déploiement national dans quatre régions françaises, dont la région PACA. Cette étape sera étayée par une étude d'efficacité élaborée et encadrée par l'INPES, qui soutient depuis l'origine le développement de PSFP en France.

Nous parlons bien d'un programme de santé mentale ?

En effet. Même si son efficacité scientifique est particulièrement mise en avant sur les conduites addictives et spécifiquement la prévention du risque alcool chez les jeunes, c'est un programme de promotion de la santé mentale, qui vise l'amélioration de la confiance en soi du parent. Il agit sur plusieurs facteurs de protection, comme le développement de l'attention positive à l'enfant, les capacités de communication, de gestion des émotions, la mise en place d'une discipline non-violente, adaptée et progressive. Il emprunte les chemins de la résilience, de l'auto-efficacité et de l'apprentissage social décrits dans les travaux d'Albert Bandura.

Un de ses atouts est d'accueillir parents et enfants : il va donc plus loin que les programmes de compétences psychosociales. Il œuvre aussi au renforcement du lien parent-enfant, du lien familial ; il facilite l'expression des affects positifs. Il aide les familles à identifier leurs valeurs et leurs forces et à se recentrer sur celles-ci. Très pragmatique, il permet aux familles d'expérimenter dans un cadre bienveillant des pratiques parentales validées comme efficaces et pertinentes, sans jamais rien imposer.

Que vous paraît-il essentiel lors des sessions menées ?

De l'information aux familles à l'animation des sessions, l'attitude des professionnels est fondamentale : accueil chaleureux, respect, non-jugement, non stigmatisation, bienveillance, bientraitance, concentration sur les savoirs profanes, les ressources des participants. La confiance qui s'établit dans ce cercle vertueux est l'un des éléments de l'assiduité des familles aux 14 sessions et l'un des éléments fondamentaux de sa réussite. Elle favorise les échanges entre les parents et le soutien mutuel qui s'installe rapidement dans le groupe. Les professionnels qui animent le programme devant les parents sont formés dans l'esprit des « tuteurs de résilience », empreints d'empathie et attentifs au renforcement positif.

Femmes enceintes, parents

→ Accompagner le « bien-nâître » de l'enfant

Le réseau de périnatalité PACA-Corse-Monaco a pour objet de coordonner et soutenir la communauté des acteurs de la périnatalité de la région pour accompagner au mieux le « bien-nâître » de l'enfant et son devenir en veillant au suivi des plus vulnérables. Le projet Echo-col vise à réduire la prématurité avec une stratégie de dépistage systématique échographique.

Région

Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'accouchement prématuré est un accouchement survenant avant 37 semaines d'aménorrhée révolues. De par ses conséquences graves sur la mortalité néonatale, la morbidité à court, moyen, long terme et ses coûts très importants, il représente un problème majeur de santé publique pour l'obstétrique moderne.

Le réseau régional Méditerranéen voué à la périnatalité vise, à travers une stratégie de dépistage systématique par échographie des femmes à cols courts asymptomatiques, à réduire la prématurité au sein de la région.

La gestion des cas positifs aura un impact favorable sur le taux d'accouchements prématurés, le taux de mortalité périnatale, le taux de nouveau-nés admis en unité de soins intensifs ainsi que sur la durée du séjour en soins intensifs.

Un tel suivi répond également à la nécessité de diminuer les conséquences de la prématurité évitable qui sont pour les enfants nés avant terme les complications respiratoires, neurologiques, digestives et infectieuses, et la rétinopathie de la prématurité.

Il représente aussi bien des avantages pour les parents de prématurés, diminuant leur anxiété, le stress inhérent qui résulte de la perturbation de la vie quotidienne avec des visites constantes à l'hôpital, le sentiment d'isolement et d'exclusion sociale, effets qu'on peut qualifier de dévastateurs sur les parents.

Par ailleurs, la prise en charge d'un enfant né prématurément engendre des dépenses colossales dont le dépistage proposé par le réseau périnatalité pourrait considérablement réduire les coûts : la prise en charge pédiatrique du nouveau-né coûte en moyenne 64 000 € à la santé publique alors que le dépistage est évalué à 35 € par patiente. La prévention de la survenue d'un accouchement prématuré permettrait une épargne budgétaire importante, ce qui n'est pas un moindre vertu.

Les futures mamans sensibilisées

Toutes les patientes présentant une grossesse unique évolutive entre 16 et 26 semaines d'aménorrhée sont éligibles pour l'échographie du col selon les critères suivants : un âge supérieur à 18 ans, une grossesse avec fœtus unique, ainsi que les patientes asymptomatiques, c'est-à-dire sans aucun signe de mise en travail prématuré.

À noter qu'une attention particulière sera apportée au dispositif afin de ne pas creuser les inégalités sociales de santé en veillant à l'accès des femmes des milieux les plus défavorisés au dépistage. L'action consiste essentiellement en des réunions de groupes de femmes enceintes, afin de les alerter et leur diffuser tout message de prévention sur les risques d'accouchement prématuré, à savoir les addictions diverses dont le tabac, l'environnement, l'alimentation, l'hygiène de vie.

Et de repérer pour une orientation éventuelle des patientes à risque vers les professionnels du territoire de santé.

Des groupes de travail en relation avec les professionnels sont également prévus visant à la promotion du dépistage, et à travers le recueil de fiches, une évaluation des prises en charge. Le tout donnant lieu à des réunions de travail mensuelles vouées à la coordination régionale de l'évaluation et de la régulation du projet.

Par ailleurs, l'action contient l'édition annuelle de plaquettes d'information à destination des familles contenant la description de l'action mais également des messages de prévention (tabac, alcool, obésité, environnement...).

Le projet Echo-col, piloté par le Pr Florence Bretelle de l'Hôpital Nord de Marseille et le Dr Cécile Chau, a été initié en mai 2013 et est financé par l'ARS. Il démarre par une phase d'information des professionnels spécialisés exerçant en secteur libéral, hospitalier et territorial (échographistes, gynécologues obstétriciens et sages-femmes assurant le suivi des grossesses dans les maternités participantes) ainsi que par une première réunion du comité de pilotage. L'action de dépistage, réalisée selon le consentement des patientes, est mise en place en septembre pour une durée de deux ans. Suivent, jusqu'à la fin

de l'année en cours, un contrôle qualité, la saisie des données recueillies. Enfin, une évaluation est menée au bout de trois ans.

Les résultats attendus sont une réduction de la prématurité de 50%. Cette stratégie sera suivie de la mise en place d'une étude comparant au sein d'une population à col court les trois types de traitement : progestérone, pessaire et progestérone-pessaire, les trois options étant efficaces dans la prévention de l'accouchement prématuré. ■

Contacts :

Pr Florence Bretelle, Dr Cécile Chau,
Réseau de Périnatalité
PACA-Corse-Monaco
24, rue Brandis, Marseille,
Tél.: 04 91 25 54 37,
Courriel : reseauperinat.pacacorsemonaco@gmail.com
<http://www.reseauperinatmed.fr>



Photo : Pierre CLOT

Enfants, adolescents, jeunes

→ Des pys contre le décrochage scolaire

La Ligue de l'Enseignement des Bouches-du-Rhône anime, au sein de la PJJ, un dispositif d'accompagnement des jeunes de moins de 16 ans, pour les aider à « reprendre pied dans la réalité ».

La Ligue de l'Enseignement des Bouches-du-Rhône FAIL 13, représentante du mouvement d'éducation populaire, gère divers centres sociaux sur l'ensemble du territoire marseillais mais aussi une cellule d'accompagnement à la formation, les animations dans les écoles ou des séjours vacances. Déjà partenaire de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) pour d'autres actions, c'est elle qui a été choisie pour porter ce dispositif d'accompagnement de jeunes en décrochage scolaire notamment.

Ces jeunes de moins de 16 ans cumulent les galères depuis qu'ils sont nés. Foyers disloqués, ruptures familiales et sociales, placement en foyers d'accueil, ces adolescents en manque de repères multiplient les petits délits et se retrouvent rapidement hors du circuit scolaire et en marge de la société en général.

Ces situations complexes sont bien difficiles à gérer pour des professionnels esseulés. Surtout quand elles amènent à des erreurs de diagnostic et à une mauvaise orientation.

“Les institutions, après avoir identifié ce besoin, ont été entendues par l'ARS. Et de ce fait, elles ont pu proposer un travail de soutien avec des psychologues et aujourd'hui, un pédopsychiatre”, explique Grégory Brandizi, adjoint du secteur éducation et citoyenneté.

Une réflexion indispensable pour les professionnels

Les deux partenaires, la Ligue de l'enseignement et la PJJ, ont réalisé un travail de co-construction de l'action pour soutenir

les enfants et les équipes. *“Il ne s'agit pas de faire de la thérapie sur place mais du diagnostic pour une orientation plus pointue. Le but, c'est de leur proposer un accompagnement pour reprendre un ancrage dans la société et reprendre pied dans la réalité. Que l'orientation plus individualisée puisse les amener vers des dispositifs porteurs d'espoirs pour eux. Ce diagnostic, qui est fait par des experts pour évaluer là où ils en sont sur le plan psychologique, permet de ne pas les orienter sur des structures où ils n'ont rien à faire et qui les déstabiliseraient davantage”.*

Aujourd'hui l'équipe de psy s'est enrichie. Un pédopsychiatre une journée par semaine et deux psychologues aux orientations différentes travaillent au soutien des jeunes et des professionnels, au cours de réunions de synthèse, dans l'espace de la PJJ aux Chutes Lavie à Marseille.

Il est indispensable de les aider à analyser leur parcours, la violence parfois de leurs comportements et les effets que la pratique a sur eux professionnels.

“Réfléchir à comprendre pourquoi je n'accroche pas avec tel jeune ou trop avec celui-là, permet de mieux identifier les clés pour les aider”.

Tout est fait aussi pour permettre de repérer les partenaires opérationnels pour leur orientation, les structures existantes, centre médico-psychologique ou professionnels psy à l'extérieur pour une thérapie au long cours.

120 jeunes par an environ peuvent bénéficier de cet accompagnement.

“Nous avons démarré en 2015 mais, avec l'arrivée du pédopsychiatre, nous pouvons désormais asseoir notre action de façon plus large et plus pérenne, avec un enjeu autour du diagnostic et de l'accompagnement qui répond aux besoins des équipes. C'est très structurant pour elles”.

Les jeunes socialement très marginalisés, ayant souffert de maltraitance et avec des parcours de vie compliqués, peuvent bénéficier de cet accompagnement, complémentaire à bien d'autres. Cet environnement apaisant et stable peut favoriser le retour à une réalité plus sécurisante... ■

Contact :

Grégory Brandizi,
Ligue de l'Enseignement FAIL 13,
192 rue Horace Bertin,
Marseille,
Tél. : 04 91 24 31 61,
Courriel : laligue13@laligue13.fr

Personnes vieillissantes

→ L'ASEPT aide les personnes âgées à devenir actrices de leur vieillissement

L'association qui réunit les régimes de sécurité sociale met en place de nombreux ateliers et manifestations de promotion de la santé notamment dans les territoires ruraux de la région.

Région

Ne pas regarder la télévision toute la journée mais apprendre à « se bouger », selon l'expression consacrée des gens du Sud : le message en direction des personnes âgées de plus en plus nombreuses en PACA, peut prendre différentes formes. Ateliers mémoires, conférences, séances sportives adaptées, théâtre forum... tout est mis en œuvre pour permettre aux seniors de « bien vieillir ».

Depuis plusieurs années, des régimes de sécurité sociale ont uni leurs efforts pour remplir cet objectif, au travers de l'ASEPT PACA. En 2012, cette association de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur voyait le jour à l'initiative de la Mutualité sociale agricole (MSA), rejointe en 2013 par le Régime social des indépendants (RSI), la CARSAT Sud-Est et la CAMIEG.

Ces structures souhaitent mutualiser leurs compétences et leurs moyens pour déployer une offre cohérente d'actions de prévention. Car la demande est sans cesse croissante, avec une explosion démographique du nombre des personnes âgées.

En 2012, les personnes de 65 ans ou plus représentaient 17,1 % de la population (contre 16 % il y a dix ans) dont plus de la moitié sont âgées de 75 ans ou plus. En PACA, c'est 20% de la population qui a plus de 65 ans. Et les prévisions indiquent qu'entre 2007 et 2040, le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus augmenterait dans la



région de 57%, contre 1% pour la population âgée de moins de 60 ans. Cela représenterait 688.000 personnes de 60 ans ou plus supplémentaires en 2040, dont près de la moitié auraient 80 ans ou plus. C'est dire si les conséquences de cet accroissement sur les politiques publiques sont à prendre en compte à tous les niveaux.

Une action qui se développe en PACA

Il est aussi important de repérer les personnes les plus fragiles, pour permettre à tous de bien vieillir et de le faire si possible au domicile. L'ASEPT propose donc dans différents territoires de la région des actions de prévention ainsi que différents ateliers adaptés. Des conférences-débats par exemple ont été organisés en amont du cycle d'ateliers du bien vieillir pour apporter une information générale et mobiliser dans de nombreuses villes de la région.

“Nous proposons dans le cadre des ateliers du bien vieillir 7 séances de 3 heures, détaille Aude Boudouin, coordinatrice des actions de prévention de l'ASEPT. Animés par des médecins, des travailleurs sociaux et des bénévoles, tous formés, ils s'appuient sur une méthode interactive conjuguant contenu scientifique, conseils ludiques et convivialité”.

Les thèmes abordés à cette occasion recouvrent les préoccupations liées à l'âge : l'alimentation en vieillissant, le risque osseux, le sommeil, la santé bucco-dentaire, les alternatives aux médicaments. Ce cycle permet de rompre l'isolement qui constitue si souvent le lot des personnes âgées.

D'autres ateliers sont conçus autour de la mémoire pour prévenir les troubles et de l'équilibre pour éviter les chutes. Depuis 2013, l'ASEPT PACA a proposé sur l'ensemble de

la région plus de 100 actions événementielles, sensibilisant plus de 3.000 personnes.

L'action se poursuit en 2016. Avec une séance de théâtre-forum programmée à Marseille en juin, des ateliers du bien vieillir, ateliers mémoire et prévention des chutes dans différentes villes de l'ensemble de la région PACA. ■

Contact :
ASEPT PACA,
Aude Boudouin,
1 place des Maraîchers,
Avignon,
Tél. : 04 90 13 60 72

Maladies chroniques

→ L'ETP aide les malades atteints de maladie de Parkinson

Pour mieux comprendre et mieux gérer sa maladie, l'éducation thérapeutique est en train d'être développée pour l'accompagnement des malades de Parkinson. Exemple au CHU de Nice.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) entre désormais comme une composante essentielle dans la prise en charge de nombreuses maladies chroniques. C'est le cas depuis quelques années pour la maladie de Parkinson, très fréquente mais pas toujours simple à appréhender. Cette maladie neurologique de nature dégénérative affecte le système nerveux central, et apparaît la plupart du temps vers 60 ans.

On compte en France entre 100.000 et 150.000 personnes concernées par cette maladie. Mais les chiffres ne sont pas très précis pour l'instant car le diagnostic peut compter des méprises ou du sur-diagnostic. "Pendant longtemps, assure le neurologue Michel Borg, chef du centre de référence de la maladie de Parkinson au CHU de Nice, des patients étaient en errance totale, ne sachant pas à qui s'adresser, au vu des symptômes. C'est une maladie qui nécessite une compréhension de la gestion des médicaments, des techniques à utiliser et des effets secondaires, et que l'on peut accompagner".

Deux niveaux dans le programme d'ETP

Le travail réalisé par les associations de malades articulé autour d'un Livre blanc sur cette maladie, remis en avril 2010 à la Ministre de la santé, a permis de sérieuses avancées dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes souffrant de cette atteinte neurologique. Des centres experts ont vu le jour, avec le développement

de programmes d'éducation thérapeutique basés sur celui du CHU de Toulouse, une vraie référence en la matière. "Ce programme d'ETP a changé notre manière de travailler aussi, explique le Dr Michel Borg. C'est d'un intérêt certain pour le malade et sa famille".

Le spécialiste du centre expert distingue essentiellement deux niveaux dans ce programme, conduit par une infirmière spécialisée, en collaboration avec les médecins référents, dont le Dr Caroline Giordana, et une équipe pluridisciplinaire. "Dans le premier, l'infirmière aide à l'annonce du diagnostic. Nous sommes devant une maladie à l'impact psychologique et social important. Les malades ont besoin d'être informés, c'est un premier pas vers l'ETP, avec une première explication sur les médicaments et les conséquences. Cette consultation spécialisée se situe souvent dans un second temps après l'annonce par un médecin, c'est un moment pour toutes les questions qui se posent".

Des séances individuelles ou en groupe

Ensuite, le programme d'éducation thérapeutique se déroule de manière classique sous la houlette d'Amélie Faustini, infirmière qui s'est spécialisée dans la maladie de Parkinson. Les

patients, peu à peu, deviennent acteurs de leur prise en charge. C'est le but avoué. "Je ne crois pas qu'ils doivent accepter leur maladie, souligne le Dr Borg, ils doivent travailler à vivre avec, et à gérer ce qui leur arrive".

C'est ainsi qu'on les aide à appréhender la gestion des médicaments, en leur montrant le type de gélules ou les patchs à appliquer, en expliquant l'évolution de ce qu'ils vont vivre. Certains seront aussi préparés à l'opération et à l'utilisation de techniques sophistiquées, dans des entretiens essentiellement individuels. "Cela aide à la décision." Mais des séances peuvent être également proposées en collectif sur des thématiques comme la prévention des chutes, le sommeil, la gestion du stress. Ces séances nécessitent l'apport de spécialistes, psychiatres, ergothérapeutes, en plus des intervenants habituels. Cela permet aussi des échanges entre pairs, "une vraie richesse. C'est une autre approche pour gérer sa maladie.

Avant, le malade était livré à lui-même, aujourd'hui les associations de malades et ce genre de programme créent du lien".

Ces actions sont appelées à se renforcer dans les prochaines années car elles font désormais partie intégrante du traitement. Avec un seul bémol : elles concernent ceux qui peuvent se déplacer auprès des centres experts.

Par ailleurs, d'autres mesures sont envisagées pour mieux prendre en charge cette maladie, notamment le développement de consultations pluridisciplinaires pour les patients et le soutien des aidants. ■



Population générale

→ Maladies broncho-pulmonaires : la reconnaissance d'affections professionnelles

Dans le Vaucluse, l'institut Sainte-Catherine a mis en place un dispositif de repérage des expositions professionnelles chez les patients atteints de cancer broncho-pulmonaire.

Vaucluse

Des associations et syndicats de travailleurs potentiellement exposés au cours de leur vie professionnelle dans un certain nombre de domaines et des équipes médicales se sont rejoints pour repérer les risques liés à ces professions afin de mieux y répondre, et ceci, le plus tôt possible. Il s'agit de les prévenir, les minimiser et envisager les solutions médicales à y apporter. L'action menée par l'institut Sainte-Catherine va au-delà de son territoire géographique puisqu'il s'étend du Vaucluse aux territoires nord des Bouches-du-Rhône ainsi qu'au Pays d'Arles.

Il reprend et étend des actions mises en œuvre par différents Centres de lutte contre le cancer, tels le centre Léon-Bérard à Lyon ou l'institut Paoli-Calmettes à Marseille.

S'il a démarré autour des cancers broncho-pulmonaires, ce projet est voué à s'étendre à d'autres facteurs cancérigènes. C'est à trois titres que cette action a été mise en œuvre, dans le cadre de la politique de santé publique de l'établissement. Tout d'abord en permettant une reconnaissance des maladies cancéreuses d'origine professionnelle. Puis afin d'aider les patients à faire reconnaître leur statut de citoyen malade. Enfin, en luttant contre les inégalités sociales en rapport avec ces maladies.

Spécialistes du cancer et méde-



cins du travail s'y emploient. À l'image de Daniel Serin, oncologue radiothérapeute, spécialiste du cancer du sein qui fut sensibilisé et concerné à la question lors de rencontres cancérologiques, et qui comprit, en prenant connaissance par ailleurs du Plan Cancer concernant les maladies professionnelles, qu'un déficit de déclaration devenait important à traiter.

“Il fallait mettre ce problème au jour. Avec deux médecins du travail, nous nous sommes attelés au travail. Soutenus par l'ARS 84 au départ, puis par l'ARS PACA, à partir d'un budget pour trois ans, nous menons une action qui fonctionne très bien. Face à des dossiers de cancers thoraciques, nous proposons à certains patients, par courrier, de venir à une consultation qui a valeur d'enquête pour déterminer si leur parcours professionnel est

à l'origine de leur pathologie. Si, selon des grilles nationalement établies, nous jugeons qu'il y a lieu de constituer une déclaration, nous enjoignons les médecins traitants à l'engager”.

Depuis 2014, plus de trente dossiers ont ainsi été menés pour une demande de reconnaissance de maladie professionnelle.

“De plus en plus de patients répondent à nos enquêtes, ce qui nous conforte dans notre démarche”, se réjouit Daniel Serin. Cette reconnaissance mutuelle nous incite à aller plus loin, car il s'agit d'une démarche citoyenne, au-delà de l'empathie. »

Mais des freins persistent. Nombre de professionnels, notamment les travailleurs indépendants, ont du mal à admettre s'être exposés à des facteurs cancérigènes, par exemple les agriculteurs, les plombiers, les plaquistes,

les menuisiers, les ouvriers en sidérurgie, les chaudronniers, les couvreurs... qui ont travaillé fibrociment ou goudrons. Et nombre d'entre eux ont conjugué les expositions à des produits néfastes. Nul doute que le travail mené à l'institut Sainte-Catherine d'Avignon continue de porter ses fruits et de s'étendre... ■

Contact :
Institut Sainte Catherine,
250 chemin de baigne-pieds,
Avignon,
Tél. : 04 90 27 61 61

→ Une action probante : la réduction des biocides dans les établissements de santé

Pour réduire l'impact des rejets des établissements de santé sur l'eau, le groupement d'intérêt public de la communauté d'établissements du bassin hyérois (GIP Comet) incite à une nouvelle gestion des détergents et désinfectants. Une initiative en faveur de l'environnement qui est en train de s'étendre à la région.

Le Var est en pointe en ce qui concerne la réduction de l'exposition aux biocides et détergents de toutes sortes. C'est une vraie volonté depuis des années dans le bassin hyérois, avec le groupement GIP COMET, de participer ainsi à la préservation globale de la santé au sein des établissements hospitaliers et du médico-social, notamment sur le volet santé-environnement. "Nous travaillons dans le domaine de la médecine de prévention, avec les établissements de santé sur l'hygiène, pour prévenir les infections pour les malades et les professionnels de santé, explique le Dr Philippe Carencio, médecin hygiéniste de l'hôpital de Hyères. Nous avons aussi la gestion des épidémies et la surveillance des infections dans la formation du personnel. Nous avons voulu dépasser ce cadre et élargir la prévention à l'impact de l'environnement sur la santé en amont du risque".

Philippe Carencio est un écologiste convaincu, soucieux de la part de l'hygiène hospitalière dans une politique de développement durable. Sur le volet nettoyage et hygiène, et le volet déchets. Dans ce domaine, "il faut sortir des idées reçues et travailler sur le principe : déchet égale ressource. Un produit peut être une matière valorisable pour quelqu'un quelque part. Les déchets de nature infectieuse ou dangereuse sont dirigés dans des filières réglementées. Mais les autres peuvent être recyclés".

C'est cependant la gestion des détergents-désinfectants des établissements de santé du GIP COMET et le bon usage des produits qui

en ont fait toute la renommée. Conscients de l'impact des effluents des établissements de santé sur l'eau, le Dr Carencio et ses équipes se mobilisent depuis 2009 pour réduire l'utilisation des détergents-désinfectants de 50% dans les 11 établissements du Groupement d'intérêt public (GIP) COMMUNAUTÉ d'ETABLISSEMENTS (COMET) du bassin hyérois. L'objectif de cette démarche est de réduire les risques sanitaires pour les consommateurs d'eau potable et pour l'environnement. "Quand on utilise des produits forts sur l'environnement, on les retrouve dans les eaux naturelles et potables, explique le Dr Carencio. Les détergents et les désinfectants constituent le principal rejet en masse et en qualités, ils constituent la moitié des produits rejetés". Pourtant, les égouts ont besoin de ces bactéries, utiles au bon fonctionnement des stations d'épuration et à la régulation naturelle.

Tout cela a permis de revoir l'utilisation des détergents et des produits dans le nettoyage. Et de mettre en place des méthodes de substitution comme la vapeur d'eau et les microfibrilles. "Les désinfectants n'ont pas d'utilité durable dans la désinfection des sols, assure encore Philippe Carencio. On peut remplacer ces désinfectants par des méthodes douces sur lesquelles on peut influencer avec 4 paramètres : la température, l'action mécanique, l'action chimique et le temps. On peut utiliser un bandeau de nettoyage en microfibre plutôt qu'en coton. On peut remplacer le produit par de l'eau,



de la mécanique (frotter ou pas) et la température (eau chaude ou nettoyeur vapeur)".

Un mouvement en plein déploiement

Ces procédures permettent de réduire de près de moitié l'utilisation de détergents dans les établissements hospitaliers et les résultats sont encore plus probants en EHPAD, avec une réduction de 80%. En parallèle, des formations ont été mises en place pour sensibiliser les personnels à ces pratiques différentes et réussir à les mettre en place in situ.

Avec ces résultats, cette action qui a été récompensée en 2015 par un trophée des actions les plus probantes, a été reconduite dans le cadre du Plan régional santé environnement PACA. Elle est inscrite également dans le plan territorial de santé du Var.

"En 2016, nous déployons une extension sur les 5 autres départements de PACA. Avignon a eu une première réunion en janvier, Marseille, Nice et Gap devraient suivre, assure le Dr Carencio. Avec l'ARS, nous ferons aussi une éva-

luation avec les établissements qui ont suivi la formation".

Ce mouvement intéresse aussi les médecins hygiénistes en France. "L'environnement devient prioritaire dans notre pays. Du coup, la méthode de nettoyage des sols sans produit intéresse, car tout le monde a pris conscience qu'il faut limiter l'impact de ces produits et protéger la biodiversité adaptée". Ce programme pourrait être déployé dans de nouveaux lieux, crèches etc. ■

Contact :

Dr Philippe Carencio,
Service d'hygiène hospitalière,
Centre hospitalier de Hyères,
Av. du Maréchal Juin, Hyères
mail : pcarencio@ch-hyeres.fr,
Tél. : 04 94 00 24 85

Personnes vulnérables

→ La PASS mère-enfant pour les plus démunis

La PASS mère-enfant de l'AP-HM à Marseille propose des consultations médico-sociales pour soigner et orienter les familles les plus vulnérables. Le but étant de les rendre autonomes et faciliter leur retour dans les circuits classiques.

Bouches-du-Rhône

Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale, qui doivent faciliter l'accès des personnes démunies au système hospitalier, mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins.

Ce dispositif s'adresse particulièrement aux familles en situation de vulnérabilité et d'exclusion, vivant dans des logements très dégradés, tels qu'il peut y en avoir dans certains quartiers parmi les plus paupérisés de Marseille, comme le 3^{ème} arrondissement, ou ceux communément appelés les quartiers nord ou encore les bidonvilles.

Une première consultation santé-environnement a été créée en 2011, à l'hôpital Nord, à la demande de l'ARS PACA. L'objectif était de faciliter le dépistage et la prise en charge des pathologies liées aux conditions de vie des enfants (initialement centrés sur le saturnisme infantile), avec les partenaires et réseaux de proximité.

Rémi Laporte, pédiatre urgentiste dans cet établissement et responsable de cette consultation, découvre alors une réalité bien plus dramatique que celle pressentie. « Depuis 2011, le département des Bouches-du-Rhône est le seul pour lequel les cas de saturnisme sont en augmentation. Nous avons recensé 45 enfants touchés par le saturnisme en 2013, mais ce n'est pas étonnant quand on voit l'état des vieux logements marseillais, qui recèlent beaucoup de plomb et qui ne sont même pas diagnostiqués (constats de risques d'exposition au plomb réglementaires lors de vente

ou location depuis 2008) ». Asthme, pathologies respiratoires, accès à l'eau difficile voire inexistant, avec tous les problèmes associés, le tableau a de quoi effrayer.

« Mettre le pied à l'étrier ! »

Dans cette consultation, les médecins reçoivent des enfants très pauvres qui n'ont pas de sécurité sociale et qui sont orientés par les urgences pour des consultations à répétition. Mais la gravité des problèmes qui relèvent autant du social que de l'environnement et du monde de la santé nécessite une réponse coordonnée. Bien au-delà, il s'agit de pouvoir accueillir et accompagner des familles très éloignées de l'accès aux soins. C'est pour cela que l'action a été transformée en PASS dès 2014 et son financement pérennisé par l'ARS PACA. Les deux objectifs de repérage (l'exposition à un environnement nocif et les difficultés d'accès aux soins) ont continué de coexister.

Concrètement, cette PASS s'appuie sur une consultation médicale le mardi à l'hôpital La Timone, et le jeudi à l'hôpital Nord. « Il s'agit d'un projet intersites et transversal, avec 3 infirmières dédiées, 2 assistantes sociales et une sage-femme, pour une prise en charge médico-sociale en pédiatrie et en gynécologie-obstétrique », explique Rémi Laporte, coordinateur médical de cette PASS mère-enfant. Il s'agit avant tout d'un marchepied pour l'accès aux soins, avec des consultations médicales gratuites, des entretiens avec l'assistance sociale ou l'infirmière, la dispensation de vaccins ou d'examen complémentaires,

l'accompagnement et le suivi. Cette approche permet une prise en charge multidimensionnelle coordonnée.

Favoriser le retour en droit commun

En fait, cette PASS doit permettre de pratiquer une évaluation médico-sociale et environnementale pour les patients vivant dans ces conditions de vulnérabilité sociale, ou en défaut d'accès aux soins, de mettre en place les actions nécessaires aux soins immédiats et d'assurer un retour et une continuité de soins dans les structures de santé de proximité, dès que possible. « Notre objectif, c'est de les rendre autonomes progressivement pour améliorer leurs compétences à utiliser le système de soins classique. Nous n'avons pas la prétention d'influer directement sur leurs conditions de vie et les causes des logements indignes mais nous cherchons à améliorer leur qualité de vie et les aider à réduire les expositions environnementales pathogènes, avec tous les partenaires concernés et avec qui nous essayons de travailler ».

Parmi eux, l'ARS qui finance la PASS, l'Éducation nationale, les PMI, des associations comme Médecins du Monde, le Secours catholique ou l'École au présent, les centres sociaux, les ateliers santé ville, les CADA. Ce sont eux qui peuvent adresser les personnes à la PASS, comme les ser-



Photo : Pierre Clouf

vices d'urgence qui voient arriver des enfants pour des bobos qui masquent en réalité des situations bien plus graves.

600 nouveaux enfants ont été vus en 2015, soit 1000 suivis au total.

Contact :

Rémi Laporte,
consultation
enfant-environnement,
PASS mère-enfant,
3 sites à Marseille,
Hôpital Nord, Timone enfants et
Conception,
remijulien.laporte@ap-hm.fr,
Tél. : 04 91 96 52 10

Personnes vulnérables

→ CLSM : intégrer la santé psychique dans la cité

Le conseil local en santé mentale de Digne-les-Bains travaille à la déstigmatisation des personnes atteintes de maladie psychique et à la possibilité de « bien vivre ensemble » dans la ville.

Ne plus stigmatiser la santé mentale ! Tel est l'enjeu porté par le conseil local en santé mentale (CLSM) implanté dans les grandes villes de PACA. Une démarche renforcée par l'ARS, avec le financement de postes de coordination de ces CLSM qui peu à peu se déploient sur le territoire régional.

“Le conseil local en santé mentale est une plateforme de concertation portée par une collectivité locale, explique Sarah Vernier, chargée de projet au CRES PACA. Un CLSM a pour vocation d'introduire la problématique de la santé mentale dans toutes les politiques publiques (emploi, logement, éducation, culture...)”.

Il s'agit de répondre aux enjeux politiques d'une intégration de la santé psychique dans la cité et de personnes peut-être plus fragiles ou différentes qui ont toutes leur place dans la ville. *“L'objectif est très clair, poursuit Sarah Vernier : une déstigmatisation des personnes atteintes de maladie psychique et une prise en compte des problématiques singulières les concernant”.*

Ce dispositif doit s'adapter aux différents territoires. C'est le cas à Digne-les-Bains où la coordinatrice du CLSM, Sophie Garcia, travaille depuis deux ans, avec l'ensemble des partenaires, à l'élaboration d'actions sur le terrain. *“Dès 2012, la ville de Digne-les-Bains et le centre hospitalier se sont engagés dans un cadre contractuel pour prévenir et anticiper des situations à risque et complexes et travailler*

ensemble à une meilleure prise en compte des questions de santé mentale”.

4 groupes de travail pour le CLSM de Digne

Au-delà des organes de gouvernance, différents groupes de travail ont été constitués associant des partenaires de différents champs : le CCAS, les forces de l'ordre, le centre hospitalier et son CMP, le conseil départemental, des associations d'usagers comme le groupe d'entraide mutuelle mais également des acteurs de la culture, du sport, de l'insertion....

Différentes actions sont développées : l'une d'entre elles consiste en l'animation d'une cellule de gestion des situations complexes dans la cité. *“Il y a une mobilisation de tous pour se mettre autour de la table et trouver des solutions”* confirme Sophie Garcia.

Des outils de travail en commun ont été élaborés.

“En fait, ajoute Sarah Vernier, tout ce travail de terrain permet d'initier sur chaque territoire une dynamique entre partenaires, élus, professionnels et usagers. Pour changer le regard, on s'appuie sur plusieurs portes d'entrée, avec tous ces acteurs confrontés à des situations complexes de troubles psychiques. Le bailleur, la police, le psychiatre... et on peut trouver des réponses au sein de cette coopération. »

Un second volet d'actions cible l'information et la communication du grand public, au travers notamment de la semaine de

santé mentale qui a lieu chaque année au mois de mars. Pour lutter contre la stigmatisation et améliorer l'accès aux soins, le CLSM doit apporter au grand public, usagers et familles, des informations sur les troubles psychiques, les professionnels de santé et sociaux concernés, ainsi que les structures de soins et d'insertion. *“Nous proposons de nombreuses conférences et débats permettant de*

travailler sur ces connaissances”. Cette année, les semaines d'information dignoises ont relayé le thème qui a été retenu au niveau national « santé physique, santé mentale : un lien vital ». Un troisième axe de travail prône activement la participation des usagers. *“Ces personnes sont de plus en plus nombreuses à prendre la parole. Et nous espérons que nous pourrions les associer aux différentes instances existantes. Nous travaillons pour que la cité soit ouverte et que nous puissions mieux vivre ensemble. »*

Un dispositif qui doit encore s'amplifier

Il y a, de ce point de vue, encore du travail à mener sur les représentations de la santé mentale. À Digne-les-Bains, cela fera l'objet d'un prochain groupe de travail sur l'observation de terrain. *“Dans le cadre de sa convention avec l'ARS et en concertation avec ses services, le CRES devrait organiser au cours du premier semestre 2016*



une journée d'échanges entre les coordonnateurs”, annonce Sarah Vernier.

Car ce travail autour de la santé mentale doit encore s'amplifier. La nouvelle loi de santé qui renforce ce dispositif doit permettre la création de conseils locaux de santé mentale dans différentes villes de la région.

Contacts :

Sarah Vernier, CRES PACA, Tél. : 04 91 36 56 95,
Sophie Garcia, CLSM de Digne, Tél. : 04 92 36 71 34

Nadège Bernardi Responsable de secteur « vie sociale » à la mission locale de Marseille

“Je ne me destinais pas à intégrer une mission locale dès l’obtention de mon diplôme de maîtrise en ressources humaines, il y a presque 20 ans. Ils sont nombreux d’ailleurs les conseillers de la mission locale de Marseille à venir d’horizons différents. Éducateurs, psychologues, animateurs, leur formation initiale diffère. Reste ensuite la volonté de s’occuper de jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, « avec ou sans diplômes, avec ou sans difficultés”.



Nadège a été orientée en 2001 par Pôle emploi vers cette association tournée vers l’emploi et la formation, sur un projet de réduction de fracture numérique. *“J’ai été d’abord animatrice multimédias pour les jeunes mais aussi pour former les équipes de conseillers”.*

Chargée de communication ensuite, elle devient « chargée de projets emploi » afin de monter des projets innovants pour les jeunes les moins qualifiés. Puis cette jeune femme déterminée manage des équipes de conseillers sur les quartiers nord de Marseille, ce qui lui permet de se confronter aux réalités du terrain. C’est donc tout naturellement qu’en septembre 2015, la direction lui propose de remplacer une personne qui part à la retraite, sur le poste de « Responsable de secteur vie sociale et chargée de développement de projets » autour de trois thèmes, la santé, le logement et la citoyenneté dont la mobilité internationale. *“Le jeune dans notre mission locale est appréhendé dans sa globalité, pour l’emploi, la formation et la vie sociale”.*

La mission locale de Marseille, avec ses 5 antennes et ses permanences au cœur des territoires les plus pauvres de la ville, a reçu 24000 jeunes l’an dernier. Très souvent, dans un contexte économique de plus en plus difficile, les problématiques s’enchevêtrent pour ces adolescents et jeunes adultes. Ils sont suivis soit de manière ponctuelle, soit plus régulièrement suivant divers dispositifs. Le dernier en date, « garantie jeunes », est un dispositif expérimenté dans diverses régions, qui permet d’accompagner tout jeune en situation de grande précarité vers l’emploi ou la formation.

C’est aussi le cas pour le domaine de la santé, dans le cadre de projets en « vie sociale », réalisés avec le concours de différents partenaires. La mission locale propose une offre de services autour de la santé, de la prévention jusqu’à l’accompagnement d’un point de vue administratif ou physique chez le médecin ou pour des examens complémentaires. *“Un bilan de santé est proposé avec le centre de santé de la CPAM, le CESAM 13. On organise aussi des petits déjeuners santé avec l’association Imaje santé, l’espace santé jeunes d’Aubagne ou l’École des parents et des éducateurs, pour évoquer plus précisément certaines préoccupations. Et la mission locale propose également aux jeunes d’adhérer gratuitement sous conditions (sur une durée de 9 mois) à une mutuelle qui leur permettra d’anticiper et ainsi éviter les difficultés”.*

De la prévention à la prise en charge plus globale, jusqu’à l’ouverture de leurs premiers droits, tout est fait pour orienter les jeunes et les aider à prendre en main leur santé. Voire à développer des projets en lien avec l’observation du terrain. C’est ainsi que de nouvelles consultations sur la santé psychique ont été lancées avec l’antenne Puget bis d’Édouard Toulouse ou l’AMPTA sur les addictions. *“La garantie jeunes nous a aussi permis de mettre en place des groupes de paroles”.*

Ce montage de projet en lien avec les réalités du terrain et avec les partenaires présents dans le réseau contient tous les ingrédients de la réussite. *“C’est ce qui me plaît, de monter des projets du début à la fin de manière transversale, de former les équipes avec des conseillers qui sont volontaires pour porter des projets ensemble”.* Cette synergie est au service des jeunes. ■

Parcours



Diplômée de maîtrise en ressources humaines il y a presque 20 ans, elle s’est orientée en 2001 après un travail sur son projet de vie professionnelle vers cette association tournée vers l’emploi et la formation, sur un projet de réduction de fracture numérique.



Au Microscope

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie PACA

LA CRSA PACA concourt par ses avis à la politique régionale de santé dans la région.
Elle comprend 97 membres répartis en 8 collèges.

Président : Christian DUTREIL

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales

- a) Trois conseillers régionaux désignés par le président du Conseil régional PACA : en cours de désignation
- b) Le président du Conseil départemental, ou son représentant, de chacun des départements
 - Delphine BAGARRY, conseillère départementale des Alpes de Haute-Provence
 - Marie-Noëlle DISDIER, vice-présidente du Conseil départemental des Hautes-Alpes
 - Franck CHIKLI, conseiller départemental des Alpes-Maritimes
 - la présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 - Caroline DEPALLENS, conseillère départementale du Var, présidente de la Commission des solidarités
 - Suzanne BOUCHET, vice-présidente du Conseil départemental de Vaucluse
- c) Trois représentants des groupements de communes
- d) Trois représentants des communes
 - Patricia GRANET-BRUNELLO, maire de Digne-les-Bains
 - Olivier GUERIN, adjoint au maire de Nice
 - Jean-Pierre JARDRY, conseiller municipal de la Ville de Cannes

4 commissions spécialisées

- de prévention : présidente Catherine CLOTA
- pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux : président Dominique CHARLIER
- de l'organisation des soins : président Henri ESCOJIDO
- dans le domaine des droits des usagers du système de santé : présidente Michèle TCHIBOUDJIAN

2 - Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

- a) Huit représentants des associations agréées
 - Michel LECARPENTIER, union départementale des associations familiales des Alpes de Haute-Provence (UDAF 04)
 - Marie-Laure LUMEDILUNA, association française des diabétiques (AFD)
 - Chantal MATHERON, collectif interassociatif sur la santé PACA (CISS PACA)
 - Jean-Régis PLOTON, association Autres regards
 - Claire RICCIARDI, mouvement français pour le planning familial
 - Michèle TCHIBOUDJIAN, Ligue nationale contre le cancer
 - Pierre LAGIER, union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI)
 - Emeric GUILLEMOU, association de familles de traumatisés crâniens du Var (AFTC)
- b) Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées
 - Jocelyn ELEDJAM, FGR 84, CODERPA de Vaucluse
 - Gérard TOUSSAINT, association de retraités, CODERPA des Alpes-Maritimes
 - Alain BREMOND, FGR 13, CODERPA des Bouches-du-Rhône
 - Jean-Pierre PESCE, association des retraités USR 04, CODERPA des Alpes de Haute-Provence
- c) Quatre représentants des associations des personnes handicapées
 - Jean VERGNETTES, association française contre les myopathies (AFM) - Téléthon Provence
 - Edith REYSSAC, association de parents d'enfants inadaptés (APEI) d'Avignon
 - Patrice DANDREIS, association les pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes
 - Michel PAUME, association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) des Alpes de Haute-Provence

3 - Collège des représentants des conférences de territoire

- Corinne FAU, Conférence de territoire des Alpes de Haute-Provence, directrice du Centre de rééducation Léau vive, Turriers
- François BACH, Conférence de territoire des Hautes-Alpes, directeur du Centre médical Chant'Ours
- Jean-Jacques SANTUCCI, Conférence de territoire des Bouches-du-Rhône, directeur de l'association méditerranéenne de prévention et de traitement des addictions (AMPTA)
- Bernard MALATERRE, Conférence de territoire du Var, directeur de l'hôpital Léon Bérard de Hyères

4 - Collège des partenaires sociaux

- a) Cinq représentants des organisations syndicales de salariés représentatives
 - Françoise THURIN, secrétaire départementale CFDT
 - Stéphane CHENU, représentant la CFE-CGC
 - Gaëtan TREMOULET, vice-président de l'union régionale de la CFTC
 - Danièle CECCALDI, représentant la CGT
 - André DESCAMPS, secrétaire régional du syndicat FO
- b) Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives
 - Alice BARES FIOCCA, représentant la CGPME
 - Sophie DOSTERT-BEAURAIN, représentant le MEDEF
 - Catherine CLOTA, vice-présidente de l'union professionnelle artisanale du Vaucluse (UPA)
- c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales
 - Pierre ALBARRAZIN, vice-président de l'union nationale des associations de professions libérales (UNAPL)
- d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

5 - Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

- a) Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité
 - Patrick COHEN, association tremplin, Aix-en-Provence
 - Joachim LEVY, association Nouvelle aube
- b) Deux représentants de la CARSAT
 - Sauveur MERLO, personnalité qualifiée au sein du Conseil d'administration
 - Pascale PILIDJIAN, directrice du cabinet du directeur général
- c) Un représentant des Caisses d'allocations familiales
 - Etienne FERRACCI, administrateur du conseil d'administration de la fédération inter-CAF PACA
- d) Un représentant de la mutualité française
 - Marc DEVOUGE, secrétaire général de la Mutualité française PACA

Au Microscope

6 - Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

- a) Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire
 - Joëlle DURANT, infirmière conseillère technique du recteur
 - Pierre TAUDOU, médecin conseiller technique du recteur
- b) Deux représentants des services de santé au travail
 - Jean-Philippe GRIVA, service de santé au travail, directeur EXPERTIS, Marseille
 - Christophe DO, service de santé au travail, directeur ASTBTP
- c) Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile
 - Jacques COLLOMB, directeur de la protection maternelle et infantile (PMI) et de la santé publique
 - Olivier BERNARD, chef de service de PMI - Protection infantile
- d) Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé
 - Zeina MANSOUR, directrice du comité régional d'éducation pour la santé PACA (CRES PACA)
 - Serge DAVIN, président du centre inter-régional d'étude, d'action et d'information PACA et Corse en faveur des personnes en situation de handicap et/ou d'inadaptation (CREAI)
- e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche
 - Pierre VERGER, directeur adjoint de l'observatoire régional de la santé PACA (ORS PACA)
- f) Un représentant des associations de protection de l'environnement
 - Fanny FREY, union régionale vie et nature - France nature environnement (URVN-FNE)

7 - Un collège des offreurs des services de santé

- a) Cinq représentants des établissements publics de santé
 - Claudine CASTANY, présidente de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier de Salon
 - Christian VEDIE, président de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier de Valvert
 - Thierry PICHE, président de la commission médicale d'établissement du CHU de Nice
 - Joël BOUFFIES, directeur du Centre hospitalier du Pays d'Aix
 - Jean-Michel BUDET, directeur général adjoint de l'Assistance publique hôpitaux de Marseille
- b) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif
 - Jean-Louis MAURIZI, président directeur général du Centre de rééducation Paul Cézanne, président de la fédération de l'hospitalisation privée FHP Sud-Est (FHP-SE)
 - Henri ESCOJIDO, président de la conférence régionale des commissions médicales d'établissement de l'hospitalisation privée et président d'honneur de la commission médicale d'établissement du Centre hospitalier privé Clairval à Marseille
- c) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif
 - Jean-Luc DALMAS, directeur général de l'Hôpital européen Marseille
 - Michel POUDEX, président de la commission médicale d'établissement du Centre Antoine Lacassagne, Nice
- d) Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile
 - Fabienne REMANT-DOLE, directeur administratif soins assistance, déléguée régionale de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD)
- e) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées
 - Henri LEGOFF, directeur régional association des paralysés de France (APF), membre du comité d'entente régional handicap-PACA
 - Joëlle RUBERA, déléguée régionale groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSo)
 - Francis FERRANDEZ, secrétaire général de l'union régionale des parents et amis de personnes handicapées mentales de PACA (URAPEI)
 - Jean-Michel BEC, directeur général de l'association pour la réadaptation et l'épanouissement des handicapés (APREH)
- f) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées
 - Hervé THIBOUD, directeur de l'EHPAD Saint-Vincent à Courthézon
 - Jean-Christophe AMARANTINIS, président du réseau JCM santé Aubagne, syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA)
 - David MOREL, directeur adjoint de l'EHPAD Saint-Barthélémy à Marseille
 - Dominique CHARLIER, directeur de l'EHPAD Les Cigales à Le Thor
- g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales
 - Franck TANIFEANI, directeur général de l'association pour la réadaptation sociale de Marseille, administrateur FNARS
- h) Un représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé
 - Jean-Pierre MOUREN, Fédération régionale des maisons et pôles de santé (FEMAS)
- i) Un représentant parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région
 - Cédric BOUTONNET, directeur du réseau de gérontologie Guidage, Hyères, directeur du COS Beauséjour
- j) Un représentant des associations de permanence des soins
 - Jacques MARTIN, vice-président de l'association pour les urgences médicales des Bouches-du-Rhône (APUM 13)
- k) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation
 - François VALLI, directeur médical du Samu des Alpes-Maritimes
- l) Un représentant des transporteurs sanitaires
 - Thierry SCHIFANO, président de la fédération nationale des transporteurs sanitaires (FNTS)
- m) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours
 - Colonel Grégory ALLIONE, directeur départemental des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13)
- n) Un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé
- o) Six membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)
 - Dominique COVES, fédération nationale des infirmiers (FNI), présidente URPS infirmières
 - En cours de désignation
- p) Un représentant de l'ordre des médecins
 - Jean-Luc LE GALL, président du conseil régional de l'Ordre des médecins PACA
- q) Un représentant des internes en médecine
 - Olivier LE PENNETIER, président du collège de médecine générale du syndicat autonome des internes des hôpitaux de Marseille (MG-SAIHM)

8 - Collège de personnalités qualifiées

- M. Christian DUTREIL
- M. Christian PRADIER

Le dernier arrêté de composition de la CRSA date du 12 février 2016.

► Éducation thérapeutique du patient : une campagne de communication régionale



Afin de mieux faire connaître aux malades chroniques et aux professionnels de santé l'offre régionale de programmes d'éducation thérapeutique du patient, une campagne de communication a été lancée par le CRES et l'ARS PACA en début d'année : "Je participe à un programme d'ETP, et ma maladie est plus légère à porter".

Plusieurs actions sont en cours :

- Un plan media avec diffusion d'un spot radio sur Radio Nostalgie, Chérie FM ou Alpes 1, et la diffusion de messages publicitaires sur le web en région
- La diffusion d'outils de communication (affiches et brochures) dans les cabinets médicaux, auprès des infirmiers libéraux, en pharmacies... en partenariat avec l'Ordre des Infirmiers, l'Assurance maladie, les Ordres professionnels, les URPS...
- La création d'un site grand public ETaP pour trouver le programme d'ETP adapté à sa maladie et proche de chez soi parmi les 300 programmes existants en région.

Contacts :

Pierre Sonnier, Benoit Saugeron et Lisbeth Fleur, CRES PACA, etap.paca.ars.sante.fr

► Sensibilisation au dispositif d'accès à la contraception pour tous



Ce dernier trimestre, le Conseil régional et le CRES PACA ont proposé 5 séances de sensibilisation des professionnels-relais à la contraception et à l'IVG et de présentation du dispositif Pass santé +.

Les séances d'une demi-journée se sont déroulées à Martigues, Digne-les-Bains, Manosque, Apt et Aix-en-Provence. 132 professionnels y ont assisté : infirmiers, conseillers en économie sociale et familiale, animateurs, conseillers en insertion, éducateurs, médiateurs...

À l'issue de ces sensibilisations, 92% d'entre eux estimaient que la formation avait répondu à leurs attentes, et 83% se sentaient désormais à même d'orienter les jeunes sur les questions de sexualité, de contraception ou d'IVG.

Si la contraception relève du soin, l'éducation s'avère essentielle pour des relais non-soignants au contact des jeunes, notamment en situation de précarité. À noter qu'une nouvelle séance de sensibilisation se déroulera le 17 mai 2016 à Arles.

Contact :

Marion Vallarino, CRES PACA, marion.vallarino@cres-paca.org

► Le Pr Jean-Marc Garnier quitte la présidence du CRES

Le Pr Jean-Marc Garnier a quitté en décembre dernier la présidence du CRES PACA, poste qu'il a occupé durant plus de 17 ans. Comme il l'a souligné lors du dernier Conseil d'administration du comité : "lorsque j'ai pris la suite du Pr Francis Giraud, je ne pensais pas rester 17 ans ! J'ai vu tout au long de ces années se développer le CRES, qui est passé de 2 à 20 personnes. Je quitte l'aventure avec regret mais passe le relais à Roland Sambuc avec confiance et sérénité".

Il a tenu à rendre hommage à Zeina Mansour, la directrice du CRES, avec qui il a "assuré une présidence heureuse grâce à sa compétence", et à l'équipe du comité. Jean-Marc Garnier était professeur des universités, chef du service de médecine infantile à l'hôpital Nord de Marseille depuis 1994 et membre du Comité technique des vaccinations jusqu'en 2007, avant son départ à la retraite en 2015. Il reste Président d'honneur du CRES.

► Une nouvelle fiche argumentaire sur la vaccination HPV



Une nouvelle fiche argumentaire sur la vaccination contre les papillomavirus humains vient d'être éditée par le CRES et l'ARS PACA, élaborée par un groupe d'experts comprenant notamment les URPS médecins libéraux et pharmaciens, l'Ordre des médecins, la ville de Salon de Provence, le Conseil départemental 13 et l'InVS.

C'est la sixième fiche réalisée, après l'hépatite B, le pneumocoque, la grippe, le méningocoque C et la vaccination en général.

Ces documents ont pour objet de fournir aux médecins libéraux de la région des éléments scientifiques et des arguments sur la sécurité et l'efficacité des vaccinations pour inciter leurs patients à se faire vacciner. La fiche sur la vaccination grippe, éditée en 2013, vient également d'être mise à jour. Rappelons que le CRES propose par ailleurs chaque année en ligne une version interactive du calendrier vaccinal :

www.cres-paca.org/arkotheque/client/crespaca/extras/calendrier_vaccinal/
En savoir plus sur le site : www.cres-paca.org

► Un film de promotion du dépistage organisé du cancer colorectal en PACA

Un film de promotion du dépistage du cancer colorectal vient d'être réalisé à l'occasion de Mars Bleu 2016 par le CRES, en partenariat avec l'ARS et les structures de gestion de la région (Adoc 04 et 05, Apremas, Arcades, ISIS 83 et ADCA 84) et l'URPS-ML. Ce film a pour objectif d'informer les hommes et les femmes de 50 à 74 ans de l'intérêt du dépistage organisé et du nouveau test immunologique, de répondre aux questions qu'ils peuvent se poser et de favoriser les échanges. Il peut être utilisé avec ou sans accompagnement, sur des stands d'information dans des salles d'attente, dans le cadre de débats... Libre de droits, il est à la disposition des acteurs du dépistage et téléchargeable sur le site du CRES. Rappelons que le cancer colorectal est le deuxième cancer le plus meurtrier. Détecté tôt, il se guérit 9 fois sur 10.

www.cres-paca.org

Espace CRES

Le pôle régional de compétences en éducation et promotion de la santé

La nouvelle offre de formations du pôle régional de compétences

Pour l'année 2016, le pôle de compétences propose plus de 30 sessions de formation et une vingtaine d'ateliers de présentation d'outils et d'échanges de pratique, sur l'ensemble de la région PACA.

Techniques d'animation, méthodologie de projet, démarche de diagnostic, démarche qualité, valorisation par l'écrit des actions de promotion de la santé, sont au programme.

Pour sa part, le CRES propose 3 sessions pour accompagner porteurs de projets et décideurs

dans leurs choix stratégiques (formation aux données probantes, 3-4 novembre 2016), pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de promotion de la santé (formation aux bases de données OSCARS, ICARS, SIRSé, 16-17 mars et formation à l'outil de catégorisation de résultats, 21-22 avril).

<http://www.cres-paca.org/article.php?laref=204&titre=le-catalogue-des-formations-2016-du-pole-de-competences>



Un colloque sur le numérique et la promotion de la santé

"Réseaux sociaux, objets connectés et big data : usages et enjeux en promotion de la santé", tel est le thème de la journée qu'a organisé le CRES le 11 mars 2016 à Marseille, dans le cadre du pôle régional de compétences.

Une journée qui a eu pour objet de présenter les avantages et les limites du recours aux nouvelles technologies dans le champ de la prévention.

Comment se saisir des opportunités offertes par les réseaux sociaux et les applications mobiles de santé, le big data permet-il de décrire l'évolution des comporte-

ments, de prévenir des épidémies ? Quel est l'impact sur la vie privée et les libertés individuelles ? Autant de questions qui ont été évoquées tout au



long de ce colloque, qui a attiré 250 personnes.

En savoir plus :
www.cres-paca.org

Thé santé

Le dernier thé santé du pôle de compétences, organisé pour la 8^{ème} année en décembre 2015 autour du thème des "compétences psychosociales" a réuni 24 participants, issus du monde associatif, de l'éducation nationale ou des institutions régionales.

Les trois ouvrages présentés, par Hervé Meur de l'ARS, Laurence Legendre de la maison des adolescents des Bouches-

du Rhône-et Sarah Goset de la protection judiciaire de la jeunesse, ont donné lieu à de riches échanges sur la définition des compétences psychosociales, la place des parents et des éducateurs dans le renforcement de ces compétences chez l'enfant et le jeune et les ressources dont les professionnels disposent pour mettre en œuvre ou soutenir des démarches et programmes favorables aux développements



de l'estime de soi.

Le prochain thé santé aura pour thème "la recherche-action en promotion de la santé". Il est prévu le 23 mai prochain.

Outil pédagogique

La Maison du Bon'Air



La Maison du Bon'Air est une mallette pédagogique qui vise à sensibiliser le grand public à la qualité de l'air intérieur ainsi qu'à la qualité de l'air extérieur, que ce soit dans l'environnement immédiat (jardin, balcon) ou dans le cadre de déplacements travail-domicile.

Elle permet de visualiser les différentes sources de pollution dans la maison grâce à sa maquette en bois et de connaître les bons gestes pour la santé. Des pistes d'animations permettent d'utiliser tous les éléments composant la mallette, complétées par des apports de connaissances (fiches polluants, lexique...).

La Maison du Bon'Air est un outil conçu par France Nature Environnement, labellisé et financé dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE) 2009-2014 PACA.

Contenu :

- 1 maquette de maison-valise en bois (55cm x 35cm) : 4 personnages, un bac de jardin de compostage, des bûches en bois, un feu de bois avec pierres, un cendrier avec cigarette, un étendoir à linge avec pinces, une voiture rouge, un sol réversible pour le balcon (carrelage + gazon)
- 1 jeu de plateau : 7 plaques plastifiées A3 représentant les pièces de la maison, 5 lots de 35 images "sources de pollution" et 13 images "les bons gestes", 1 règle du jeu
- 1 photoexpression : 64 photographies, 1 règle du jeu
- 1 DVD : tous les éléments permettant de réimprimer la photoexpression et le jeu de plateau, 1 film "L'air, c'est moi" (4 min)
- 1 classeur pédagogique.

La mallette peut être empruntée au centre de ressources du CRES PACA en échange d'un chèque de caution.

Référence : WOLFERS Joseph, *La Maison du Bon'Air*, France nature environnement (FNE) Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2012.



La qualité de l'eau

Voici une sélection d'ouvrages disponibles au CRES PACA sur le thème de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

❖ La qualité des eaux distribuées en PACA. Résultats 2012-2014

Réf. : ARS PACA, 2016, 46 p.

Ce document constitue une synthèse de la qualité de l'eau distribuée en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2012-2014. Il se présente sous forme de fiches de synthèse enrichies de cartographies départementales, le cadre réglementaire du contrôle sanitaire, l'organisation de la distribution de l'eau, la qualité de l'eau pour 3 paramètres (bactériologie, nitrates et pesticides) et la protection des ressources en eau.

http://www.ars.paca.sante.fr/fileadmin/PACA/Site_Ars_Paca/Sante_publique/Sante_environnement/Eau_du_robinet/Bilan_EDCH_2012-2014_ars_paca.pdf



❖ Eau et bien-être en milieu scolaire : état de la question. Leçons d'expériences internationales

Doumont Dominique, Feulien Carole

Réf. : UCL-RESO, Question santé asbl, 2013-09, 21 p.

Cette revue de la littérature est consacrée à l'eau et au bien-être à l'école, qu'il s'agisse du lavage des mains, de l'accessibilité à l'eau de distribution comme boisson, des sanitaires ou de l'hygiène bucco-dentaire. Il s'agit notamment de faire un état des lieux des actions spécifiquement ciblées sur la question de l'hygiène en milieu scolaire. Différentes dimensions peuvent être envisagées : réglementaires, techniques, éducatives, sociologiques

<http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/reso/documents/DTEAUetBIEN-ETRE.pdf>



❖ Propositions pour la gestion locale des situations de non-conformité de la qualité de l'eau du robinet en France

Réf. : HCSP, 2015-10-15, 111 p.

Ce document constitue une synthèse dont le Haut conseil de la santé publique (HCSP) s'est autosaisi en vue de faire des propositions d'aide à la gestion de situations de non-conformité de la qualité de l'eau du robinet en France, pour contribuer à améliorer encore le niveau de sécurité du dispositif au plan sanitaire sur tout le territoire.

http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspr20151015_gesitnconfroqualeaurobinet.pdf



❖ Ressources en eau : perception et consommation des Français

Ben maïd Atika, Devaux Jérémy, Thao Khamsing Willy

Réf. : Commissariat général au développement durable, 2014-06, 82 p.

Ce document propose les résultats d'une enquête sur la perception par les Français des ressources en eau, tant au niveau quantitatif que qualitatif et de leur consommation d'eau. L'impact économique de cette consommation d'eau est également analysé.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED106_cle0e9292.pdf



❖ Les 100 mots de l'eau

CHAUSSADE Jean-Louis, PELLAY Maryvonne

Réf. : PUE, 2012, 127 p.

Cet ouvrage nous fait découvrir toutes les facettes de l'eau, à travers 100 termes organisés en 7 parties : physique, chimie et biologie ; ressources en eau ; usages de l'eau ; qualité de l'eau ; géopolitique et gouvernance ; prix de l'eau ; aspects historiques et culturels.



❖ L'eau à découvert

Euzen Agathe, Jeandel Catherine, Mosseri Rémy

Réf. : CNRS Éditions, 2015, 365 p.

Cet ouvrage traite de l'eau sous toutes ses facettes, à travers 150 contributions scientifiques éclairant chacun des domaines et des approches que couvre cette thématique (chimie, géographie, géologie, hydrologie, économie etc.).



❖ Santé & eau : quelles pédagogies pour l'Homme et son environnement ?

Réf. : Graine Rhône-Alpes, IREPS Rhône-Alpes, 2014-06, 28 p.

Cette journée avait pour objectif de permettre aux participants d'acquérir à la fois des connaissances, des techniques et des outils pour mieux appréhender les liens entre santé environnementale et l'eau et de les intégrer dans les actions d'éducation pour la santé et d'éducation pour l'environnement. Ces actes restituent à la fois le contenu d'une conférence-débat sur les notions de santé environnementale et les orientations de la politique de santé environnementale de la région Rhône-Alpes, puis la synthèse des ateliers d'immersion. Ceux-ci ont fait émerger des expériences mais aussi les différentes réactions méthodologiques des participants pour améliorer les projets.

<http://www.graine-rhone-alpes.org/DOC/Publications/6JRPE-actes.pdf>



❖ Pour une meilleure efficacité et une simplification des dispositions relatives à la protection des captages d'eau potable

Benezit Jean-Jacques, Delcour Denis, Raymond Michel (et al.)

Réf. : IGAS, 2014-06, 112 p.

Dans ce rapport, la mission interministérielle fait 20 recommandations qui s'inscrivent dans une logique de résultat concernant la qualité des eaux qui alimentent les captages. Il est rappelé que l'obtention de résultats, pour ce qui concerne les pollutions diffuses d'origine agricole, passe par la diminution ou la suppression des intrants chimiques, et donc de mesures visant l'affectation des sols, ou les pratiques agricoles sur des zones limitées, circonscrites dans l'aire d'alimentation de captage. La question économique des exploitations agricoles doit ainsi être intégrée dès l'amont de l'élaboration d'un plan d'action.

http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/CGAAER_13017_2014_Rapport_cle03fac1.pdf



❖ Évaluation des risques sanitaires liés à la présence de résidus de médicaments dans les eaux destinées à la consommation humaine : méthode générale et application à la carbamazépine et à la danofloxacine

Réf. : ANSM, ANSES, 2013-02, 67 p.

Ce rapport d'expertise collective présente une méthode générale d'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de résidus de médicaments dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). Cette méthode, qui se compose de huit parties, a été appliquée à deux médicaments : la carbamazépine, une substance utilisée en médecine humaine pour ses propriétés antiépileptiques, neurotropes et psychotropes, ainsi que la danofloxacine, un antibiotique de la famille des fluoroquinolones, utilisé en médecine vétérinaire exclusivement et à deux de leurs métabolites.

<https://www.anses.fr/fr/documents/EAUX-2009sa0210Ra.pdf>



Rencontre

- **Rencontre nationale ASV et projets territoriaux de santé : quand les habitants se mêlent de ce qui les regardent**

12 mai 2016 - Paris

Organisée par la Plateforme nationale des ateliers santé ville. Elle sera suivie de l'Assemblée générale de la Plateforme. Après enquête auprès des coordonnateurs ASV, la thématique fil rouge de cette rencontre sera la participation des habitants sur les questions de santé.

<http://www.plateforme-asv.org/>

Colloques

- **Agir sur les déterminants de la santé, réduire les inégalités, créer des environnements propices à la santé, collaborer dans l'intérêt des plus vulnérables ...**

31 mai 2016 - Aix-les-Bains

Colloque national organisé par Réseau français des villes-santé de l'OMS. Un des focus de ce colloque sera les modifications des compétences des collectivités territoriales, qui impactent les différents déterminants de la santé.

Inscriptions et informations :

<http://www.villes-sante.com/>

Thé santé du CRES PACA

- **Recherche-action en promotion de la santé**

23 mai 2016 - Marseille

Thé santé 2016 du CRES, organisé dans le cadre du pôle de compétences de 14h00 à 16h00.

Contact :

sarah.vernier@cres-paca.org

<http://www.cres-paca.org>

Congrès

- **6^{ème} Congrès Européen de la SETE Éducation Thérapeutique du Patient**

Du 18 au 20 mai 2016 - Genève

Ces quelques thèmes principaux seront abordés durant le congrès : plusieurs maladies, un seul patient ; les créativité dans les soins ; résilience et spiritualité ; les conditions de la recherche en ETP ; nouvelles technologies au service de l'ETP ; l'ETP sur plusieurs continents.

Voir le programme :

<http://www.sete2016.org/>

Université d'été

- **25^{ème} édition de l'Université d'été européenne de promotion de la santé**

31 juillet-13 août - Pays-Bas

La 25^{ème} édition de l'Université d'été du Consortium européen de formation en santé publique et de promotion de la santé (European Training Consortium in Public Health and Health Promotion - ETC-PHHP) aura lieu du 31 juillet au 13 août 2016 à l'Université de Wageningen, aux Pays-Bas. Elle aura pour thème « Santé et lieu de vie, relier les personnes, environnement et santé » (Health & Place, Connecting People, Environment & Health).

Voir le programme :

<http://www.inpes.sante.fr/30000/actus2016/009-promotion-sante-universite-ete-europeenne.asp>

Semaine

- **Semaine européenne de la vaccination**

Du 25 au 30 avril 2015

Semaine de promotion de la vaccination en France et en PACA.

De nombreuses actions de sensibilisation et de vaccination sont en cours de programmation.

<http://www.semaine-vaccination.org>

<http://www.cres-paca.org>

Priorités Santé
Bulletin d'information
du Comité Régional d'Éducation pour la Santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur
178 Cours Lieutaud - 13006 Marseille

Directeur de la publication
Professeur Roland SAMBUC, Président

Rédacteur en chef
Zeina MANSOUR, Directrice

Rédaction
Lisbeth FLEUR
Responsable de la communication, CRES PACA
Hélène FOXONET et Pascal HUBY
Journalistes

Conception graphique
Studio CARGO - Toulon (83)

Impression
Imprimerie ZIMMERMANN, Villeneuve-Loubet (06)

Tirage : 8 000 exemplaires

N° 44 - Septembre/Octobre/Novembre/Décembre 2015
Périodicité : 3 numéros par an
N°ISSN : 1628-2884
Date du dépôt légal : 28 juin 2004

Pour recevoir gratuitement Priorités Santé,
Merci d'indiquer vos coordonnées postales
par mail :
cres-paca@cres-paca.org
ou par téléphone : 04 91 36 56 95

CRES PACA

178, Cours Lieutaud, 13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 36 56 95 - Fax : 04 91 36 56 99
Email : cres-paca@cres-paca.org
Site : www.cres-paca.org

Codes 04

42, bd Victor Hugo, 04000 DIGNE-LES-BAINS
Tél. : 04 92 32 61 69 - Fax : 04 92 32 61 72
Email : codes.ahp@wanadoo.fr
Site : www.codes04.org

Codes 05

6, Impasse de Bonne, 05000 GAP
Tél. : 04 92 53 58 72 - Fax : 04 92 53 36 27
Email : codes05@codes05.org
Site : www.codes05.org

Codes 06

27 bd Paul Montel, Bâtiment Ariane, 5^{ème} étage,
06200 NICE
Tél. : 04 93 18 80 78 - Fax : 04 93 29 81 55
Email : c.patitano.codes06@wanadoo.fr
Site : www.codes06.org

Codes 13

11, boulevard Notre Dame, 13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 48 13 03
Email : contact@codes13.org
Site : www.codes13.org

Codes 83

Hôpital Georges Clémenceau
Bât. Coste Boyère - 1^{er} étage
421, avenue du premier Bataillon d'Infanterie
de Marine du Pacifique
83130 La Garde
Tél. : 04 94 89 47 98 - Fax : 04 94 92 80 98
Email : contact@codes83.org
Site : www.codes83.org

Codes 84

13, rue de la Pépinière,
Quartier Saint-Ruf - 84000 AVIGNON
Tél. : 04 90 81 02 41 - Fax : 04 90 81 06 89
Email : accueil@codes84.fr
Site : www.codes84.fr